

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 19h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Marcel LE MOAL, Maire.

**Étaient présents** : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, GAUDIN Carine, GADESAUDE Cécile (arrivée à 19h40), BILLARD Dominique, GUILBERT-BLON Valérie, LOTELIER Monique, COURTOIS Diane, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, RAFFARD Marie, QUESSART Sarah, MAINSARD Stéphane, DYBA Mathieu, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUEVEL Erwan, BERNIER Samantha, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

**Absents excusés** : POSSEMÉ Sébastien, SOREL Anne-Marie.

**Absents** : PÉRAN Patrick, HARDOUIN Benjamin.

**Pouvoirs** : M. POSSEMÉ à M. GAILLARD, Mme SOREL à M. TOUARIN.

**Secrétaire de séance** : Fannie LEBRET

**Délibération n°81-2026-10-100-DSP Participation financière de communes au coût du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés (RASED) - Modification - Approbation**

Convocation en date du 05 octobre 2026  
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 12 octobre 2026

**Rapporteur** : Carine Gaudin

**Exposé** : La Ville de Cancale accueille historiquement le RASED, dont le périmètre couvre 11 communes. À ce titre, elle met à disposition du psychologue de l'Éducation nationale des locaux et des moyens matériels, notamment informatiques, et assume un budget annuel de fonctionnement.

Deux faits nouveaux amènent à une modification de la délibération N°81-DEC 2026-07-079-DSP et notamment du tableau récapitulatif de la participation des communes.

En effet, la commune de La Gouesnière a rendu un avis favorable post délibération durant l'été 2026 ainsi que la commune de Saint-Benoît-des-Ondes qui, après avoir donné un avis négatif, a voté une délibération avec un avis favorable le 15/09/2026. Il convient donc de prendre en compte ces nouveaux positionnements et mettre à jour le tableau ci-dessous afin d'émettre un titre de recette pour ces deux communes.

## Résultat des sollicitations des communes

| COMMUNES DU SECTEUR DU RASED | Participations demandées | Avis favorable | Avis défavorable |
|------------------------------|--------------------------|----------------|------------------|
| St Benoît Des Ondes          | 29 €                     | X              |                  |
| St Coulomb                   | 33 €                     | X              |                  |
| St Méloir des Ondes          | 60 €                     | X              |                  |
| Hirel                        | 19 €                     |                | X                |
| La Fresnais                  | 51 €                     | X              |                  |
| La Gouesnière                | 31 €                     | X              |                  |
| Cherrueix                    | 19 €                     | X              |                  |
| Le Vivier/Mer                | 21 €                     | X              |                  |
| Saint-Guinoux                | 31 €                     | X              |                  |
| Le Mont Dol                  | 31 €                     | X              |                  |
| Reste à la charge de Cancale | 57 €                     |                |                  |

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

### Le conseil municipal est sollicité pour :

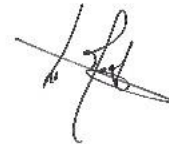
**Art 1 :** Approuver le tableau ci-dessus et l'émission des titres de recettes correspondants aux montants indiqués pour les communes de Saint-Benoît-des-Ondes et La Gouesnière, les autres communes ayant déjà été titrées.

**Art 2 :** Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

**Art 3 :** Préciser que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026.

### Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



Marcel LE MOAL